

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 1822-00-2026**

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 28 septembre 2026, le conseil a adopté le *Règlement 1822-00-2026 relatif à l'exercice du droit de préemption*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au (450) 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 1^{er} octobre 2026.

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière

Consulter le règlement 1822-00-2026

